### FRIGORIFIQUES DE L'ALIMENTAIRE, Saïgon

Établi en 1904.

#### Alban Louis GUYONNET, charcutier industriel

Né à Nanclars (Charente), le 17 octobre 1880. Fils de Louis Guyonnet et de Marguerite Boireaud. Frère d'Alcide Guyonnet, établi à Pnom-Penh Père de trois filles :

— Marguerite (Saïgon, 23 septembre 1917-Antibes, 5 août 1920), ép. Pierre Baverey, vivant sur Lyon.

— Germaine (Cholon, 29 août 1919-Nice, 5 oct. 2017) ép. Pailhoux,

— Simone [rien sur décès après 1970] ép. en 1946 Pierre Guinet.

Première profession : charpentier.

Engagé volontaire pour trois ans à Bordeaux, le 5 juin 1901, pour le 8e R.I.C.

Campagne: en Cochinchine (2 juin 1902-5 juin 1904) au 11e R.I.C.

Boucher-charcutier à Saïgon (12 juillet 1904).

Classé service auxiliaire pour obésité (Saïgon, 7 nov. 1914). Mobilisé deux semaines en 1918.

On le retrouve dans la plantation d'hévéas,

dans l'immobilier (Foncière et immobilière de Chi-Hoa),

administrateur de la maison L. Caffort,

et de la Compagnie des Grands Lacs de l'Indochine (1926),

commissaire aux comptes de la Société fermière des Hôtels du Langbian (jan. 1934). vice-président de la chambre d'agriculture (1921-1931),

membre suppléant de la chambre de commerce (1933),

membre suppleant de la chambre de commerce (1953

du Syndicat des planteurs de caoutchouc

du Conseil colonial (battu en 1930)

et du Grand Conseil des intérêts économiques et financiers.

Chevalier du Mérite agricole.

Décédé : ?

Annuaire général de l'Indochine, 1906, p. 532 : Saïgon, rue Catinat, 73 : M. A. Guyonnet, charcuterie française.

Rapport sur la situation économique de l'IC pendant l'année 1919 (*Bulletin économique de l'Indochine*, juillet-août 1920, pp. 453-501)

Cochinchine. — [488] M. Guyonnet a installé une petite fabrique de conserves et de saindoux.

\_\_\_\_\_

Chambre d'agriculture Bétail cambodgien et volaille d'exportation (*L'Écho annamite*, 15 octobre 1921)

[238] M. Guyonnet, très documenté sur la question, fait connaître à l'Assemblée la décision de M. le gouverneur de restreindre l'exportation de bœufs de Cochinchine devant les difficultés d'approvisionnement des bouchers de Saïgon.

Cette raison est mauvaise, erronée. Tous les animaux abattus proviennent du Cambodge, pays grand exportateur de bœufs vers Manille, les cartes d'identité des animaux abattus en font foi.

Il serait édifiant [aberrant] de voir l'exportation interdite aux Cochinchinois alors que les étrangers peuvent venir puiser à volonté dans notre cheptel, à raison de 3 à 4.000 têtes par mois.

La mesure prise par M. le gouverneur est un coup fatal porté aux exportateurs.

La chambre d'agriculture espère qu'il aura suffi de situer les faits au chef de l'Administration locale pour qu'il veuille bien rapporter l'arrêté « Boîteux ».

En ce qui concerne la volaille, les chiffres d'exportation pourraient être demandés à la Douane en vue de l'établissement d'un droit très faible à la sortie.

Mais la Chambre déclare unanimement qu'il faudrait au contraire intensifier cet élevage et que le meilleur moyen d'encourager cette source familiale de revenus très appréciable chez les indigènes, serait d'en favoriser la sortie et l'exportation intensive.

Néanmoins, la chambre d'agriculture de Saïgon, incomplètement documentée en ce qui concerne le Cambodge, prend note sympathique de la question, et, mieux éclairée, se tiendra en relations avec la Chambre d'agriculture de Pnom-Penh.

\_\_\_\_\_

Conseil colonial de la Cochinchine Session ordinaire de 1921 Ordre du jour de la séance du lundi 17 octobre 1921 (L'Écho annamite, 18 octobre 1921)

Commission permanente. — Ratification de la nomination de MM. Guyonnet et Truong van-Ben comme membres titulaires et Casta Lumio et Lê-ba-Cang comme membres suppléants du conseil d'administration du Port de Commerce pour une période de 2 ans à compter du 18 novembre 1920.

## \*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\* IMPORTATION - COMMISSION -EXPORTATION GRO8 DEMI-GROS DETAIL HUILES ET GRAISSES comestibles et industrielles SAINDOUX SALAISONS et conserves alimentaires BOUCHERIE - CHARCUTERIE BOULANGERIE === FROMAGES, PRIMEURS Magasin de détail 38-40, RUE CATINAT, 38-40 Usine à Thanh-my-An

FAITS DIVERS

Ceux qui se plaignent
(L'Écho annamite, 22 novembre 1924)

Plaintes ont été déposées par :

M. S., directeur de la Maison Guyonnet, 38 rue Catinat, contre :

- 1° son encaisseur Trân van Tron en fuite pour :
- détournement d'une somme non encore déterminée
- falsification d'écritures commerciales ;

2° son porteur de pain Bui van Diên en fuite pour détournement d'une somme de 63 \$ 50.

\_\_\_\_\_

Au Palais Cour criminelle de Saïgon (*L'Écho annamite*, 17 avril 1925)

Le nommé Luu-van-Huong dit Ba, 19 ans, fils de feu Luu-van-Nen et de Lê-thi-Truong, né à Saïgon, détenu à la prison centrale de Saïgon, ex-encaisseur à la maison Guyonnet, était accusé de :

Abus de confiance et faux en écriture

Une procédure de laquelle résultent les faits suivants :

Le nommé Luu van Huong dit Ba était depuis environ deux ans, commis comme facturier et encaisseur dans la maison Guyonnet de Saïgon, lorsque, le 5 juin 1924, il fut chargé par le gérant, M. Destamples, d'encaisser pour le compte de la maison, au bureau Central de la Poste de Saïgon, divers mandats d'une valeur totale de 684 \$ 15.

La Poste lui paya, dans la matinée 620 \$ 14. Huong ne reparut pas dans la journée chez Guyonnet. Le lendemain, 6 juin M. Seurin, fondé de pouvoirs de la maison, signala au Parquet et au Commissariat de police sa disparition en même temps qu'il portait plainte contre lui pour détournement. On le recherchait lorsque, le 12 juin, il vint se constituer prisonnier au parquet de Saïgon ; il ne lui restait pas un cent des 620 piastres reçues pour le compte de Guyonnet. Traduit devant le magistrat-instructeur sous l'inculpation d'abus de confiance, il déclara que, pendant qu'il se tenait sous le péristyle de la poste, à l'abri de la pluie, les 620 piastres lui avaient été volées dans sa poche à son insu et que, s'en étant aperçu avant de rentrer chez son patron, il n'avait pas osé affronter la colère de celui-ci en venant lui avouer le vol.

Si l'on remarque que Huong n'a pas été dénoncé ce prétendu vol à la police qu'il n'est pas rentré chez ses parents avec qui il habitait et qu'il a donné des renseignements faux sur les lieux où il a passé ses sept jours d'absence, notamment sur le restaurant où il a pris ses repas, sa version ne peut être admise, et il est évident qu'il a détourné ou dissipé les 620 piastres qu'il avait mandat de remettre à la maison Guyonnet.

Ce détournement n'était d'ailleurs pas son premier.

Pendant qu'on instruisait, M. Chomienne, de Saïgon, refusait de payer à la maison Guyonnet une facture de 24 piastres 08 qui lui était présentée et il justifiait par une quittance en date du 10 mai 1924, portant le nº 810 que cette facture avait été déjà payée ; la souche de cette quittance était établie au nom de M. Autret pour 3 \$ 85 D'où l'erreur de la maison Guyonnet réclamant une deuxième fois la même facture.

Huong, traduit de nouveau devant le magistrat instructeur, dut avouer qu'il avait gardé pour lui la somme de 24 piastres 08 qu'il avait effectivement recouvrée le 10 mai 1924, chez M. Chomienne. Il avait masqué ce détournement par la fausse souche 810 au nom de M. Autret ; il avoua encore que, le même jour, 10 mai 1924, il avait recouvré chez M. Nadal, de Saïgon, pour le compte de la maison Guyonnet, une

somme de six piastres qu'il avait également conservée pour lui. Il déclara, toutefois, qu'en prenant ces deux sommes, il n'avait pas eu l'intention de les détourner, car il avait la ferme idée de les restituer le mois suivant, sur les recouvrements qu'il devait effectuer Il avait, dit-il, l'habitude de se constituer ainsi, chaque mois sur les recouvrements opérés, une petite réserve qu'il restituait le mois suivant sur les recouvrements qu'il effectuait.

L'accusé n'a pas d'antécédents judiciaires.

En conséquence :

Le susnommé Luu-van-Huong dit Ba est accusé :

1° d'avoir, à Saïgon, le 5 juin.1924, détourné au préjudice de la maison Guyonnet, dont il était commis, une somme de 620 \$ 14, qui ne lui avait été remise qu'à titre de mandat, à la charge de la rendre ou représenter.

2° d'avoir, à Saïgon, le 10 mai 1924, détourné au préjudice de la maison Guyonnet dont il était commis, une somme de 24 piastres 08 qui ne lui avait été remise qu'à titre de mandat, à la charge de la rendre ou la représenter.

3° d'avoir, à Saïgon, le 10 mai 1924, dans le but de dissimuler le recouvrement cidessus spécifié au n° 2 commis le crime de faux en écriture de commerce, en inscrivant sur la souche n° 810 du livre-quittances de la maison de commerce Guyonnet, le nom Autret au lieu du nom Chomienne et la somme de 3 \$ 85 au lieu de la somme 24 \$ 08 réellement payée par Chomienne.

4° d'avoir, à Saïgon, le 10 mai 1924, détourné au préjudice de la maison Guyonnet dont il était commis une somme de six piastres qui ne lui avait été remise qu'à titre de mandat, à la charge de la rendre ou représenter.

Crimes prévus et punis par les articles 147-164 406 et 408 du Code pénal.

Malgré une plaidoirie fougueuse de Me Gallois-Montbrun, la Cour, après une courte délibération, a condamné, Luu-van-Huong dit Ba, déclaré coupable, à 2 ans de prison, 100 francs d'amende et 650 piastres de dommage-intérêts à verser à la partie civile.

La séance se termina à 17 heures.

A la chambre d'agriculture de Cochinchine Les nouveaux élus (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1925)

Alban Guyonnet est resté en Cochinchine à la fin de son service en 1904. Il fonde alors une maison de commerce à Saïgon, puis demande à Giadinh une concession de 400 hectares ; il y fait d'abord de l'élevage, puis du caoutchouc. Il a aujourd'hui 10.000 arbres en plein rapport et fait de l'élevage de bovins dans les terres rouges.

### Publicité (*Le Progrès annamite*, 15 décembre 1925)



A. GUYONNET
88-40, rue Catinat 88-40
PRODUITS DE LA MAISON
Bizouard de Dijon,
Cornichons, Pickles, Piccalilli,
Anchois olives, Moutarde Amora
et au Vert jus de Bourgogne
Ces condiments sont recommandés
comme stimulants aux gens qui manquent d'appétit

Champignons de Paris de premier choix de la Maison POUSSET D'ANGOULÊME

COCHINCHINE Chambre d'agriculture (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 20 septembre 1926)

M. Alban Guyonnet, commerçant établi en Indochine depuis près de trente ans, qui entreprit à Vinh-Cu une plantation de 150.000 pieds d'hévéas et une de 2.000 ha. à Cam-Tiêm, aussi sympathiquement connu que le président Alphonse Bec, a été élu vice-président.

# UN NOUVEAU GROUPEMENT COMMERCIAL VA SE FONDER [Projet de boucherie annamite] par E. DEJEAN de la BATIE (L'Écho annamite, 15 février 1930)

[...] On nous répliquera encore que les bouchers chinois ne sont pas tout à fait seuls dans leur industrie en Cochinchine du moment qu'il y a à Saïgon, au moins une boucherie française, en l'espèce la maison Guyonnet. A cela, nous répondrons que celle-ci n a rien à voir dans l'affaire. Son rayon d'action est tout à fait spécial. Ses prix sont prohibitifs pour la clientèle annamite, et même une grosse partie de la française, de sorte qu'elle conservera toujours ses pratiques composés presque exclusivement d'hôtels et restaurants de luxe, sans avoir à souffrir de la concurrence annamite, et sans que celle-ci ait, non plus, à souffrir de la sienne, leurs plans de travail étant nettement distincts. [...]

\_\_\_\_\_

#### **ACCIDENT**

Auto contre piéton (La Dépêche d'Indochine, 18 mars 1930)

Hier matin, vers les 9 heures 1/2, avant de se rendre au Nhabé chez des amis, madame Casimir faisait ses emplettes. Sortant de chez Guyonnet, M<sup>me</sup> Casimir fut rappelée car elle avait oublié un paquet.

Elle revenait sur ses pas lorsque, soudain, sans bruit, ni trompette, déboucha de la rue d'Ormay une automobile appartenant à M. Tho. huissier à Vinhlong. M. Tho, pilotant lui-même sa machine, fit probablement une fausse manœuvre car, au lieu de freiner, il appuya sur l'accélérateur. À ce moment, M<sup>me</sup> Casimir se trouvait à peine à un mètre du trottoir. Elle fut happée par la machine et projetée à terre.

Elle fut conduite à la clinique Angier où M. le docteur Vielle\* diagnostiqua de fortes contusions aux jambes, au côté gauche ainsi qu'une fracture au-dessus de l'œil droit.

Nous souhaitons à M<sup>me</sup> Casimir un rétablissement rapide, espérant que ce choc violent n'aura pour elle aucune suite grave.

ient n aura pour e

LE PANIER GUYONNET
Arnaud de Vogüé,
Ainsi vint au monde... la S.I.P. H. (1905-1939),
Amicale des anciens planteurs d'hévéas, Vichères, 1993

[137] Quant au ravitaillement [de la plantation d'hévéas de Binh-Ba, dans l'Est cochinchinois], il se trouvait, la plupart du temps, limité aux ressources locales, alors que les Européens de Suzannah et d'An-Loc — de Cam-Tiêm aussi — bénéficiaient de conditions d'existence beaucoup plus agréables, essentiellement grâce au « panier Guyonnet ».

lci, je dois au lecteur quelques mots d'explication : ce nom de Guyonnet, que les planteurs de la vieille génération ont, pour nombre d'entre eux, conservé en mémoire avec gratitude, était celui d'un boucher de Saïgon qui avait, d'ailleurs, étendu son commerce à la plupart des autres denrées alimentaires. À l'intention, notamment, des Européens résidant sur les plantations desservies par la voie ferrée, il avait organisé un

système de va-et-vient de colis entre sa boutique et les diverses gares du chemin de fer au-delà de Biên-Hoà, qui fonctionnait, je dois dire, remarquablement bien, et sans jamais d'interruption de son fait.

[137] Grâce à un jeu de paniers étiquetés au nom de leurs destinataires respectifs, arrivait de Saïgon par le premier train du matin — disons vers 8 ou 9 heures, en gare de Dau-Giay ou d'An-Loc — pour chaque Européen des plantations, un emballage en osier de respectables dimensions contenant bloc de glace, viande, légumes, denrées diverses, eau en bouteille et autres liquides, que les « beps » (cuisiiniers) des planteurs locaux se faisaient remettre aussitôt par le préposé du chemin de fer, largement à temps pour que soit confectionné le déjeuner du jour, sans parler du dîner. Par le train du soir, le panier retournait chez Guyonnet, avec une note jointe donnant le détail de la commande du client pour le lendemain matin.

Ce système a fonctionné, à ma connaissance, durant des années, pour les planteurs établis à proximité de la voie ferrée et généralement à leur totale satisfaction.

Déclaration de candidature AUX ÉLECTIONS DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE DE COCHINCHINE DU 17 JUILLET 1930 (L'Écho annamite, 8 juillet 1930)

Membres français, A[lban] Guyonnet, colon, éleveur, Giadinh, Biênhoà, membre sortant ;

(L'Écho annamite, 10 juillet 1930)

A. Guyonnet, colon-éleveur, Giadinh-Bienhoa, membre sortant

La répression des fraudes en Indochine Les experts pour 1930 (*L'Écho annamite*, 8 septembre 1930)

I. — Cochinchine

Matières grasses ou pâteuses M. Guyonnet, membre de la Chambre d'agriculture, négociant à Saïgon.

Produits de la charcuterie M. Guyonnet, charcutier à Saïgon.

IV. — Cambodge

Matières grasses ou pâteuses 2° Pour les beurres, graisses alimentaires, saindoux : MM. Guyonnet, commerçant à Pnom-Penh.

\_\_\_\_\_

### COCHINCHINE

### Chambre d'agriculture

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 septembre 1930)

Les élections à la Chambre d'agriculture ont lieu à une lutte violente et à de vigoureuses polémiques entre les deux listes en présence.

La bataille s'est livrée pour et contre M. Bec, président sortant, très attaqué. Le premier tour donna les résultats suivants :

Gressier 193 voix Pham cong Binh 171 — Neveu 169 — Bec 165 — Guyonnet 164 —

Le 31 juillet, le second tour donna les résultats suivants : Membres suppléants : Guyonnet 192 voix

———————————

LA VIE ECONOMIQUE A la Chambre d'agriculture de Cochinchine (Les Annales coloniales, 3 novembre 1930)

La chambre d'agriculture s'est réunie le mois dernier sous la présidence de M. Bec. Voici en quelques lignes le compte rendu de cette réunion :

Tour à tour, MM. ... Guyonnet... ont eu l'occasion d'intervenir dans le débat.

Il a été décidé qu'une collaboration étroite devenait nécessaire, afin que soient sauvegardés les intérêts des planteurs tant de l'Est que de l'Ouest, et la cause sacrée de l'Agriculture qui fait la richesse et le renom de la Cochinchine. [...]

Conseil colonial (Cochinchine) Élections coloniales des 7 et 21 décembre 1930 (L'Écho annamite, 25 novembre 1930)

Liste Béziat et Ardin (rad. et ras.-soc.) Guyonnet Alban, industriel et planteur.

#### COCHINCHINE

Chambre de commerce de Saïgon (*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 décembre 1930)

MM. Génis, Guyonnet, Courtinat et Denoueix ont été élus membres suppléants.

Conseil colonial (Cochinchine) (*L'Écho annamite*, 19 décembre 1930)

MM. Guyonnet... ont retiré officiellement leurs candidatures au scrutin de ballotage du 21 décembre 1930

AVIATION
Le sport aérien en Cochinchine
(L'Écho annamite, 22 janvier 1931)

M. Guyonnet, planteur à Xuan-Loc, fait aménager dans sa propriété une piste d'atterrissage.

COCHINCHINE
Chambre d'agriculture
(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 octobre 1931)

La Chambre désigna comme délégués au Grand Conseil M. Philip par 8 voix et M. Guyonnet par 7 voix ; M. Sipière, vice-président faisant fonction de président, n'obtint que 2 voix et démissionna sur le champ, puis quitta la salle.

LA VIE ECONOMIQUE À la Chambre de Commerce de Saïgon (*Les Annales coloniales*, 12 janvier 1932)

La chambre de commerce s'est réunie sous la présidence de M. E. Lacaze pour délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour :

3) Sur l'intervention de M. Guyonnet, des démarches pressantes seront faites auprès du Gouvernement pour que la monnaie de billon et la monnaie divisionnaire soient reprises, sans limitation, par le Trésor et par les Caisses publiques, afin de permettre aux commerçants qui en ont actuellement des stocks inutilisables, de les écouler,

LA 3º SESSION DU GRAND CONSEIL DE L'INDOCHINE TRAVAIL, BONNE VOLONTÉ, DÉSORDRE (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 20 mars 1932)

M. Guyonnet n'hésite pas à faire le procès des grandes compagnies pétrolières qui veulent accaparer le marché indochinois : en 1921, elles ont obtenu que la taxe de consommation sur les pétroles et essences fût perçue désormais au poids brut, ce qui leur procure un avantage de 28 cents par caisse sur leurs concurrents qui n'ont pas des installations leur permettant d'importer par bateaux-citernes ; dès lors, les jonques chinoises n'ont plus amené de pétrole et d'essence à Camàu et à Rachgia comme elles le faisaient autrefois.

La caisse de deux touques de pétrole coûte, rendue au Nhabé, 3 piastres 80 et elle paie entre 2 p. 25 et 2 p. 30 de taxes, soit plus de 60 % de la valeur du produit.

Le gouvernement général, pour encourager la motoculture, verse des primes, allant de 10 à 25 % aux colons qui emploient des tracteurs, mais les taxes perçues sur l'essence font peser sur ces instruments un impôt de 1.200 piastres par an qui a obligé les colons à les remiser. Et brandissant une touque de fer blanc, M. Guyonnet s'écrie : « Voilà ce qui paye 22 cents !! »

Cet excellent exposé produisit une forte impression et provoqua une discussion houleuse. M. Géneaud demande qu'on exempte de la taxe l'essence destinée aux tracteurs, et M. de Lachevrotière suggère que cette essence soit colorée pour éviter les fraudes. Il s'empoigne vigoureusement avec M. Diethelm et, après des débats confus et orageux, le Grand Conseil adopte la proposition du Gouvernement, étant entendu que le projet de M. Guyonnet sera mis à l'étude.

.....

### SAIGON (L'Avenir du Tonkin, 27 mai 1932, p. 2)

Fiançailles. — Deux des familles les plus sympathiquement connues et estimées de la Colonie viennent de fêter les fiançailles de deux de leurs enfants : Jean Pétra, fils aîné de M. et M<sup>me</sup> Henri Pétra, de la municipalité de Cholon, et M<sup>lle</sup> Armande Desbaies, fille et belle-fille de M<sup>me</sup> et M. Guyonnet.

Les fiançailles ont été célébrées dimanche dernier au cours d'un dîner qui réunit les deux familles.

Nous sommes particulièrement heureux d'adresser nos félicitations aux familles Pétra et Guyonnet et prions les futurs époux de trouver ici l'expression de nos vœux les meilleurs pour le bonheur de leur union.

·

### Cochinchine (L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, 5 juillet 1932)

Mariages : M. Jean Pétra <sup>1</sup> et M<sup>||e</sup> Armande Deshayes, belle-fille de M. Guyonnet

Annuaire général de l'Indochine, 1933, p. 450 : Guyonnet Alban. — Giadinh (Cochinchine) GROS COMMERCE Alimentation générale Thanh-My-An.

Cochinchine Saïgon

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Jean Pétra (1909-1937): mécanicien. Fils d'Henri Pétra, d'origine bretonne, chef des pompiers de Cholon. Frère du champion de tennis Yvon Pétra (1916-1984). Cousin germain de Janick Pétra, animatrice dans les années 1950 de l'Atelier arts français (décoration intérieure) à Saïgon, mariée à Jean-Albert David, cadre de la Safic-Alcan, fils d'Achille David (1892-1947), d'Auto-Accessoires et de la plantation d'hévéas Blot-David à An-Phuoc.

### M. Guyonnet gagne son procès contre la Société des Grands Lacs (L'Avenir du Tonkin, 12 septembre 1933)

\_\_\_\_\_

#### COCHINCHINE

(L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient, janvier-février 1935)

Le 12 janvier, MM. Robin et Pagès ont inauguré l'exposition porcine du haras de Tan son Nhut; on comptait 255 exposants. Un verrat de plus de 300 kg appartenant à un annamite de Thudaumot obtint le premier prix. M. Guyonnet racheta au-dessus du cours, à 16 piastres les 100 kg, les porcs de boucherie que les exposants ne voulaient pas remporter.

\_\_\_\_

### SAIGON (L'Avenir du Tonkin, 6 août 1935)

M. Pagès assiste au départ d'une cargaison de porcs — Le gouverneur de la Cochinchine a assisté hier à l'embarquement de 600 porcs et de 80 bœufs à bord du « Gouverneur-Général-Merlin », à destination de Singapore.

Étaient également présents à cette opération MM. Céro, directeur de la Société des Affréteurs; Hoche et Lebon, vétérinaires; Ordini, Luciani, Guyonnet et Petra, exportateurs, ainsi que le représentant de la maison Moyne et Comte, de Singapore.

Le gouverneur de la Cochinchine tint à visiter les aménagements destinés au cheptel ainsi exporté. Jusqu'à ce jour, en effet, les pertes sur bêtes en cours de traversée étaient de l'ordre de 2 à 15 pour cent. Des mesures spéciales ont été prises, où sont en cours de réalisation pour réduire ces pertes au minimum.

Une coupe de champagne fut servie dans le carré du commandant du « *Gouverneur-Général-Merlin* ». Là, M. Pierre Pagès rappela l'intérêt que présente pour les éleveurs et les exportateurs cochinchinois un marché tel que celui de Singapore qui consomme environ 600 porcs et 50 bœufs par jour.

Et M. Guyonnet proposa quelques précautions dans les transports et demanda le concours du gouvernement pour protéger l'élevage contre certaines maladies. À quoi M. Pierre Pagès répondit que le gouvernement de la Cochinchine est complètement acquis à une exploitation qui est bien de nature à enrichir le pays.

\_\_\_\_\_\_

Les obsèques de M. Jean Pétra ont eu lieu hier matin en présence d'une foule nombreuse et émue (L'Avenir du Tonkin, 2 septembre 1936)

Les obsèques de M. Henri *Jean* Pierre Pétra, fils aîné d'une famille si sympathique connue à Saïgon, ont eu lieu hier matin en présence d'une foule imposante.

Rarement nous avons remarqué autant de monde à un enterrement. Les innombrables marques de sympathie qui ont été témoignées à la famille du défont leur seront une précieuse consolation en ces douloureuses circonstances.

Le cortège funèbre se forma à la chapelle de la clinique Angier où eut lieu la levée du corps.

Précédé de nombreux pousse-pousse qui portaient de magnifiques couronnes — il y en avait plus de soixante —, le corbillard prit le chemin de la cathédrale où l'absoute fut donnée par le R. P. Tricoire.

Madame et M. Henri Pétra, M. Guyonnet, qui soutenait sa fille, la malheureuse épouse du défunt, et les membres de la famille Pétra conduisaient le deuil.

De nombreuses personnalités avaient tenu à assister aux obsèques Nous avons noté la présence de M. Rivoal, gouverneur de la Cochinchine p i. en personne ; de M. Bussière, préfet de la région Saïgon-Cholon ; de M. Landron, secrétaire général de la région ; de M. Ardin, président de la chambre de commerce de Saïgon ; du Dr [Louis] Biaille de Langibaudière, adjoint au maire de la ville de Saïgon ; du président du conseil colonial ; de M. Mariani, président de la chambre d'agriculture ; de M. Cravetto, secrétaire général de la mairie de Saïgon ; de M Goutès, chef de la province de Cholon ; de M. Berland, administrateur de la province de Giadinh ; de M. Lorenzi, chef du Service de l'inscription maritime ; de M. Testanière, commissaire central ; de M. Hoareau, inspecteur des écoles primaires, du Dr Lebon, etc.

Il nous faudrait plus d'une colonne pour inscrire le nom de tontes les personnes présentes.

Tout le personnel français et indigène de la région Saïgon-Cholon au grand complet était présent, de même que les membres de l'Amicale bretonne groupés autour de M. Berthelot et de M. Leguyader.

Au cimetière français de la rue de Massiges, trois discours furent prononcés.

M. Berthelot prit la parole le premier pour dire la perte cruelle qu'éprouvait l'Amicale bretonne de Cochinchine en la personne de J. Pétra.

Après lui, M. Cravetto, d'une voix visiblement émue, prononça l'allocution que nous reproduisons ci-dessous :

......

Enfin, M. Roth, chef des services techniques de la Région, prit à son tour la parole pour faire en ces termes, l'éloge du disparu :

« C'est devant une tombe prématurément ouverte que nous nous inclinons aujourd'hui.

Jean Pétra nous a quitté, fauché en pleine jeunesse à 27 ans, après une maladie à laquelle n'ont pu l'arracher ni l'ardente affection des siens, ni les soins qui lui ont été prodigués.

On reste stupide devant l'aveugle Destin.

Né à Cholon, le 17 juillet 1909, rameau d'une famille qui œuvre depuis trente cinq ans en Cochinchine, il part sans avoir pu donner sa mesure, au moment où s'affirmaient en lui les qualités qui l'avaient désigné pour un poste délicat.

Son dévouement dans le travail, son empressement à rendre service lui avaient acquis l'estime et l'amitié de tous. La Région de Saïgon-Cholon se trouve douloureusement frappée.

Que dire de l'horrible douleur qui ravage le cœur de ses parents et de sa jeune femme qui reste avec un bébé de 7 mois !


NÉCROLOGIE Jean Pétra (*Les Annales coloniales*, 6 octobre 1936)

M. Jean Pétra est décédé à Saïgon, à l'âge de 27 ans. Il était le gendre de M. Guyonnet, vieux colonial très estimé en Cochinchine.

\_\_\_\_

#### SAIGON Mariage (*L'Avenir du Tonkin*, 7 mai 1937)

Le mariage de notre ami et collaborateur Pierre Baverey avec M<sup>lle</sup> Marguerite Guyonnet, la charmante fille de M<sup>me</sup> et M. Guyonnet, industriel, aura lieu samedi prochain, 8 mai. La bénédiction nuptiale leur sera donnée à la cathédrale de Saïgon, à 17 heures.

Nous renouvelons aux jeunes fiancés nos meilleurs vœux de bonheur et à M<sup>me</sup> et M. Guyonnet, nos sincères compliments.

\_\_\_\_\_

SAIGON Hyménée (*Le Nouvelliste d'Indochine*, 15 mai 1937)

Samedi a eu lieu le mariage que nous avons annoncé de M. Pierre Baverey, notre confrère de « L'Opinion », avec mademoiselle M. Guyonnet,

Si M. Baverey est un nouveau colonial, la famille Guyonnet est déjà établie depuis fort longtemps en Cochinchine et y a conquis une place enviable et une grande estime.

Aussi, malgré un deuil récent, une très nombreuse assistance a assisté, à la cathédrale de Saïgon, à la cérémonie religieuse et a tenu ensuite à présenter aux jeunes et sympathiques époux leurs meilleurs souhaits de bonheur auxquels le *Nouvelliste* est heureux de s'associer.

\_\_\_\_\_

#### LA GRÈVE DE 1937 À PHU-MY

Patrice Morlat, La répression coloniale au Vietnam (1908-1940), Paris, L'Harmattan, 1990, 258 p.

[236] À partir du mois de mai 1937, plusieurs grèves furent sanctionnées par la répression au lieu des habituelles conciliations de l'inspection du Travail. Certains patrons et directeurs prirent l'habitude de licencier les grévistes puis de réembaucher de nouveaux travailleurs<sup>2</sup>. Dans d'autres cas, devant la fermeté de la direction, les grévistes reprirent le travail sans voir leurs revendications satisfaites. Ce n'était encore là que des cas isolés et, dans la majeure partie des conflits, l'intervention des autorités débouchait sur des solutions négociées.

La période faste des grèves sembla cependant se terminer en juillet 1937, date à laquelle les poursuites contre les meneurs syndicaux s'intensifièrent et où l'on recourut de plus en plus à la force, l'administration intervenant de moins en moins en faveur des grévistes<sup>3</sup>. En août 1937, à l'usine Guyonnet, de Phu My, cent ouvriers se mirent en grève pour une augmentation de salaire et la réintégration d'un travailleur licencié. L'administration de Gia Dinh tenta une conciliation mais le patron licencia tout les grévistes. L'inspection du Travail intervint alors et Guyonnet modifia sa position.

<sup>3</sup> *Ibid.* Note de juillet-août 1937.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> A.O.M.. Slotfom, série III, carton 59. Note de mai 1937.

Cependant, quatre militants qui s'opposaient à la reprise du travail furent arrêtés et déférés au parquet. Le même soir, un gréviste incitant les ouvriers à ne pas reprendre le travail subit le même sort.

\_\_\_\_\_

### SAIGON Une grève chez M. Guyonnet (L'Avenir du Tonkin, 26 juillet 1937)

Hier après-midi, 90 ouvriers de M. Guyonnet, l'industriel bien connu, se sont mis en grève pour réclamer une augmentation de salaire de 15 %.

Dès hier matin, deux ou trois ouvriers avaient décidé de cesser le travail. L'après-midi, le mouvement avait gagné tout le personnel de Phu-My.

Les grévistes ont présenté toute une liste de revendications.

\_\_\_\_\_

Le travail a repris, à Phu-My, chez M. Guyonnet (*L'Avenir du Tonkin*, 30 juillet 1937, p. 6)

Le travail a repris, à Phu-My, chez M. Guyonnet, qui a engagé tout un nouveau personnel : 3 mécaniciens, 30 coolies-hommes et 16 coolies-femmes.

Un seul mécanicien de l'ancienne équipe a été conservé.

M. Guyonnet continue à embaucher du personnel : l'effectif actuel qui est de 50 unités, sera porté, d'ici peu, à 90.

Le mécanicien qui avait été déféré au Parquet n'a pas été mis en mandat de dépôt en raison de la fragilité des charges pesant contre lui.

(La Dépêche d'Indochine, 17 février 1938)

RÉPRESSION DES FRAUDES

Liste des experts pour l'année 1938 Arrêté de M. le gouverneur général de l'Indochine en date du 28 janvier 1938 :

Viandes, charcuterie, conserves de viande M. Guyonnet Alban, ancien membre de la chambre d'agriculture, charcutier, rue Catinat.

### Publicité (*L'Écho annamite*, 26 juin 1939, p. 5)



FRIGORIFIQUES DE L'ALIMENTAIRE Maison fondée en 1904 Importation-exportation A. GUYONNET

Beurre, Fromages, Fruits frais et conserves Viandes réfrigérées, Charcuterie, Saindoux, Conserves

> Entrepôt et usine à Phu-My Magasin de vente : 121, rue Catinat

#### **AU PALAIS**

Un boucher astucieux (Le Populaire d'Indochine, 20 septembre 1939)

Ce Chinois astucieux répondait au nom de Mac Cam fournisseur en viande pour le compte de la maison Guyonnet.

Il avait à livrer chaque matin à cette maison un important chargement de viande destinée à la fabrication des saucissons et du jambon.

Oa ignore depuis combien de temps il avait exercé le trafic qui lui valut de comparaitre hier matin en correctionnelle.

Toujours est-il que depuis le début du mois, M. Guyonnet s'était aperçu qu'il manquait toujours de la viande à la livraison bien qu'à la pesée rien d'anormal ne fût constaté.

Il fit donc exercer une surveillance discrète dans l'atelier.

On s'aperçut alors qu'une quantité anormale de pierres se trouvaient mêlées à la viande

Ce tour de parse-passe ne pouvait être accompli que par le fournisseur.

On décida donc de le prendre sur le fait.

Et ce matin-là, comme Mac Cam livrait sa viande et la mettait à la pesée, on lui mit de suite la main au collet. Car on avait découvert des pierres mélangées à la viande Il y en avait pour près de 30 kg.

À l'audience d'hier, Mac-Cam nia les faits en déclarant qu'il ne pouvait pas s'expliquer comment ces pierres se trouvaient mêlées à la viande.

Le Tribunal, cependant convaincu, le condamna à un an de prison ferme.

AU TEMPLE DE THEMIS Multiples escroqueries (L'Écho annamite, 27 octobre 1939)

Le tribunal correctionnel français de Saïgon a eu à juger un certain Louis C., titulaire de maintes condamnations antérieures pour escroqueries.

L'inculpé avait à répondre, cette fois encore, de plusieurs délits analogues, au préjudice de commerçants de la place.

Il s'était présenté à l'épicier chinois Hung-Tôn comme un gros planteur de café du Tonkin, et, à l'appui de ses affirmations, il lui présenta divers échantillons de café, provenant, disait-il, de ses terres.

Il obtint de la sorte une importante commande, outre — ce qui était infiniment plus intéressant pour lui — une avance de deux mille cent soixante-dix piastres.

Bien entendu, le Célestes attendit en vain la livraison de la marchandise.

Il finit par s'impatienter et par porter plainte contre l'indélicat personnage, en se constituant partie civile.

Le tribunal condamne Louis C., pour cette affaire, à deux ans d'emprisonnement, cinquante francs d'amende et à la restitution de l'avance emportée.

Nous doutons fort que cette dernière peine soit jamais exécutée

\* \* \*

M. Guyonnet, le sympathique industriel de Phu-My et de la rue Catinat, fut également victime des agissements de Louis C .., à qui il remit une avance de deux mille piastres, pour achat de bœufs de boucherie du Cambodge.

Au bout d'une disparition de plusieurs semaines, C. retourna chez M. Guyonnet, au gendre duquel il annonça triomphalement que tout un troupeau bovin allait arriver à Saïgon par ses soins.

Il en profita pour demander le paiement de ce qu'il appelait le complément de la commande, soit cinq mille piastres, que M. Baveray [sic : Baverey], gendre de M. Guyonnet, lui remit incontinent.

Est-il besoin d'ajouter que, depuis lors, on ne revit plus ni C. ni l'ombre d'une corne d'aucune de ses bêtes ?

À la barre du tribunal, M. Abeau Noorkhan, témoin, a relaté un tour aussi pendable que lui avait joué l'accusé, qui réussit, toujours par des procédés du genre de ceux que nous venons de relater, a lui soutirer la somme coquette, de mille cinq cents piastres.

Cette affaire est mise en délibéré, pour jugement à huitaine.

Saïgon Les audiences (*La Tribune indochinoise*, 11 février 1942, p. 1)

L'Amiral Decoux a reçu le 10 février  $\dots$  M. Guyonnet $\dots$  (Arip)

MEMBRES TITULAIRES DE L'ASSOCIATION (Bulletin de l'association des planteurs de caoutchouc, 11 mars 1942)

PARTICULIERS MEMBRES TITULAIRES Guyonnet, Phumy, Giadinh.

Exposition au « Perchoir » (L'Écho annamite. 8 avril 1942)

Organisée par l'association des exportateurs de conserves alimentaires du Japon, avec le concours des firmes Mitsui, Bussan Kaisha et Mitsubishi Shaji, une exposition se tient actuellement sur la terrasse du Perchoir, annexe du Continental Palace.

Son inauguration a eu lieu le mardi sept avril, à dix-sept heures, en présence de nombreux invités parmi lesquels nous avons remarqué :

... M. Guyonnet, ... d'autres notables industriels et commerçants de la place.

Tournée de l'amiral Decoux aux dépendances de la Cochinchine et du Cambodge (L'Écho annamite, 20 janvier 1943)

[4] Ce fut le petit port de pêche de Chéké [?], de la province de Kampot, que l'Amiral gagna ensuite. Il y visita les installations de M. Guyonnet, industriel, qui y fabrique des conserves de poissons fournis par les pêcheries fixes du golfe où se capture une variété de grosse sardine nommée « platou ».

L'industrie de M. Guyonnet fournit à l'alimentation européenne de Saïgon. La pêche du « platou » alimente aussi une importante industrie de poisson sec destinée également au marché saïgonnais et qui est le fait de commerçants chinois dont l'Amiral visita les installations. Chemin faisant, il traversa les plantations d'ananas de M. Guyonnet, qui fabrique sur place des conserves de fruits et de jus de fruits.

MARIAGE (Journal de Saïgon, 28 août 1946)

M<sup>me</sup> et M. Alban GUYONNET, industriel à Saigon, ont l'honneur de vous faire part du mariage de leur fille SIMONE avec monsieur GUINET Pierre, adjudant de réserve du C.L.I., croix de guerre.

La bénédiction nuptiale leur sera donnée le 29 août à 12 h.00, dans la chapelle de Phu-My.

### Une bonne nouvelle pour les gourmets (*Le Journal de Saïgon*, 21 septembre 1946)

Le magasin « Les Frigorifiques » mettra en vente tous les lundi, mardi et mercredi un « Véritable Curry Poularde » à l'Indienne, préparé par un chef-cuisinier indien.

Une large portion = 10 piastres

Demandez le Curry « Les Frigorifiques » « Cordon Rouge », si vous aimez un curry fortement épicé

et le Curry « Les Frigorifiques » « Cordon Bleu », si vous aimez un curry légèrement épicé.

Le récipient pour une ou plusieurs portions en consignation = 5 piastres.

Vente à partir du lundi 23 septembre. Réservez vos portions. Quantité limitée.

Lundi se réunira le Conseil de Cochinchine (Le Journal de Saïgon, 27 septembre 1946)

A. Guyonnet, industriel à Phumy, membres suppléant.

<u>Au Conseil de Cochinchine</u> (*Le Journal de Saïgon*, 21 mai 1947)

M. Bourrin et M. Demay sont nommés conseillers de Cochinchine en remplacement de M. Hermel et de M. Guyonnet.

Remerciements à Germaine Pailhoux, fille d'Alban Guyonnet, et Anne-Sarah David.